
Conseil Général
Séance du 10 décembre 2024 à 20h15 au Centre communal de Cheseaux-Noréaz

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 18 juin 2024
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications de la Présidente du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 24/24 relatif au budget 2025 – rapport de la Commission – débat et décision
7. Préavis municipal No 25/24 relatif au réaménagement de l'espace public communal et de l'aire de jeux – rapport de la Commission – débat et décision
8. Propositions individuelles et interpellations.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous au Centre communal, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance en annonçant une modification de l'ordre du jour. En effet, le préavis municipal No 25/24 a été retiré. La raison en est communiquée au point 5. Communications de la Municipalité. Aucune question n'étant soulevée par l'assemblée à ce stade, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

1. Appel

35 personnes assermentées étant présentes sur un total de 70 personnes, le quorum est atteint et la séance peut débuter.

2. Procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2024 par la Secrétaire du Conseil, celui-ci est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres

Deux personnes présentes demandent à être assermentée. Il s'agit de Madame Nicole Berovalis et de Monsieur Arnaud Di Dario.

4. Communications de la Présidente du Conseil

- Madame la Présidente tient tout d'abord à remercier la Secrétaire du conseil général, Maryvonne Cholly-Stehlé pour son travail, ainsi que Messieurs Schwander et Gianferrari, nos 1ers scrutateurs et Mesdames Guignard et Paschoud pour leur travail au sein du bureau lors des votations. Elle remercie également les personnes qui ont participé aux diverses commissions de s'être réunies dans de brefs délais et d'avoir su faire preuve de flexibilité.
- Madame la Présidente rappelle à nouveau que de s'investir dans une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller-ère général-e et les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité.
- Danièle Schwander rappelle les prochaines votations qui auront lieu les 9 février, 18 mai, 28 septembre et 30 novembre 2025.
- Enfin, la Présidente rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, notamment les personnes placées en fond de salle, de préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.

5. Communications de la Municipalité

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario, pour les communications de la Municipalité.

- Madame Di Dario commence par donner les raisons du retrait du préavis No 25/24 en point 7. de l'ordre du jour. Elle explique que la société qui contrôle notre place de jeux de manière annuelle, la société Fuchs Thun, nous a fait remonter certains éléments sécuritaires qui doivent être revus sur notre place de jeux. Il s'agit principalement de jeux à revoir et du sol. Suite à ces demandes, la Municipalité a mandaté un bureau d'architecte pour avoir une approche plus globale de cette place de jeux qui est aussi un lieu de rencontres multigénérationnelles et ainsi réfléchir à différents aménagements permettant de créer du lien social. La première fourchette de prix se situait entre CHF 170'000.- et CHF 280'000.- pour ces travaux. Or, le projet final qui nous a été remis juste avant la tenue de ce conseil allait bien au-delà de cette fourchette. Dès lors, la Municipalité n'ayant pas eu l'occasion de le communiquer suffisamment tôt à l'assemblée, elle a préféré le retirer pour cette séance et revenir dessus d'ici à l'été prochain avec un projet plus abouti et retravaillé financièrement.
- Madame la Syndique communique ensuite un élément concernant la déchetterie. Depuis 2 ans, la Municipalité avait mis en place, à titre d'essai et donc gracieusement, une collecte des briques à boissons. Celle-ci ayant été peu utilisée (env. 500 gr/personne en 2 ans), elle sera finalement retirée dès janvier 2025. Ceci d'autant plus qu'elle ne sera plus gratuite et que les coûts engendrés sont trop élevés par rapport à son utilisation par les habitants.
- Concernant la collecte des biodéchets/restes alimentaires, Madame Di Dario précise qu'il n'y a actuellement qu'un seul point de collecte qui se situe aux déchets verts, mais que des demandes ont été faites pour équiper d'autres parties et quartiers de la commune. Deux nouvelles collectes vont donc être mises à l'essai dès janvier 2025 aux Grands-Champs et au Coteau des Ifs.
- Suite aux différents problèmes d'intempéries et pollutions de l'eau auxquelles nous avons été confrontés en début de législature, la Municipalité s'est rendu compte de la difficulté de communiquer avec la population dans un délai rapide. Madame la Syndique explique qu'une Application nommée « Alerte Suisse » peut être téléchargée pour recevoir rapidement différentes

informations liées aux intempéries et évènements divers. La Municipalité pourrait donc également communiquer par ce biais en passant par la Police qui relayerait l'information. Elle encourage donc chacun à télécharger l'Application pour être informé rapidement.

- Pour terminer, Madame Di Dario informe l'assemblée sur l'état des travaux du ruisseau des Biolettes. La route s'est rouverte dans les délais. Les travaux de renaturation du ruisseau ont également été faits, même si encore peu visibles à cette période de l'année. Des petits travaux de finition doivent encore être réalisés, ainsi que le revêtement final de ce tronçon de route qui sera fait au printemps, entraînant une courte fermeture de la route de 2 à 3 jours.
- Madame la Syndique souhaite encore à tous de très belles fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux.
- Madame la Municipale Catherine Bloesch prend ensuite la parole concernant le thème de l'eau. Elle rappelle à l'assemblée de bien fermer les robinets extérieurs pour éviter le gel. Elle revient ensuite sur les fuites d'eau qui ont été particulièrement nombreuses cette année, notamment sur des parcelles privées. Aussi, demande-t-elle à l'assemblée de bien vouloir contrôler qu'il n'y ait pas de fuite dans les maisons, en fermant l'eau et en regardant si le compteur d'eau tourne d'une part et d'autre part, parce que des fuites ont également été constatées entre le compteur et la vanne d'eau, de vérifier que l'on n'entende pas de bruits spéciaux comme des sifflements. Cela signifierait que la fuite est située sur la parcelle et qu'il faut contacter immédiatement Madame Bloesch pour qu'elle puisse rapidement intervenir. Elle en profite pour remercier les personnes qui l'ont contactée à ce sujet et qui ont permis de sauver plusieurs milliers de m³ d'eau.
- Madame Di Dario reprend la parole pour sensibiliser l'assemblée sur la problématique des piles au lithium, notamment à la suite d'incendies dans les déchetteries parues dans la presse. Elle présente un flyer qui explique les appareils sur lesquels il faut être particulièrement vigilants, telles les cartes de vœux musicales qu'il faut éviter de mettre simplement à la poubelle, mais bien rapporter en déchetterie. Madame la Syndique mentionne également les vapoteuses pour lesquelles des sacs de récolte, spécialement prévus à cet effet, peuvent être commandés, à l'instar des sacs de recyclage Nespresso. Ce sac, une fois rempli, peut être mis dans votre boîte aux lettres et sera repris par La Poste pour les recycler. Elle présente également une boîte pour la récolte de ces vapoteuses, qui sera mise à la déchetterie dans le local des capsules Nespresso.
- Madame la Syndique passe ensuite la parole à Monsieur Bernard André pour un retour sur la Commission consultative de l'AGGLOY. Monsieur André salue l'assemblée. Il précise qu'aucune séance de commission n'a eu lieu, mais donne volontiers un aperçu de la conférence de l'AGGLOY qui s'est tenue le 6 novembre dernier. Le thème en était les « agglomérations résilientes », soit comment maintenir le fonctionnement d'une agglomération malgré les aléas climatiques principalement. La présidente du Conseil d'Etat, Madame Christelle Luisier était présente à cette conférence. Elle a présenté le plan climat 2025 visant à accroître les capacités d'adaptation et de résilience de toutes les agglomérations et qui impacte l'aménagement du territoire. Madame Nuria Gorrite, Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, a relevé l'importance du développement de l'offre ferroviaire et des interconnexions afin d'encourager les habitants au report modal. Ce qui est plutôt ironique quand on pense à la fermeture par exemple de la halte de Champ-Pittet chez nous !! À titre personnel, Monsieur André explique que les aléas de notre commune sont relativement faibles en termes de résilience, n'ayant que peu de zones pouvant être touchées, excepté peut-être les épisodes météorologiques violents, telles que des inondations causées par les crues des ruisseaux et les dégâts causés par le ruissellement des eaux de surface. Mais la Municipalité s'en occupe déjà.

6. Préavis municipal No 24/24 relatif au budget 2025 – rapport de la Commission – débat et décision

- Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis, en charge des finances, pour la lecture du préavis municipal relatif au budget 2025.
- Dans sa lecture du préavis, Monsieur Chappuis précise que le budget de fonctionnement communal est toujours difficile à évaluer, notamment parce que nous n'en maîtrisons qu'une partie, la grande part étant en effet imposée, principalement pour la péréquation cantonale, l'enseignement et l'accueil de jour des enfants. Il mentionne également que le budget 2025 se présente pour la première fois sous la forme du modèle comptable MCH2. Ce modèle a été édité pour le secteur public en 2008 par la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF). Il a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes devrait ainsi être plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.
- Le budget 2025 présente des Recettes de CHF 3'565'330.-, des Charges de CHF -3'623'180.- et des amortissements à hauteur de CHF -184'680.-, pour un résultat net après amortissements de CHF -242'530.- Le préavis précise que la situation par rapport au budget 2024 s'est détériorée avec un surplus d'excédent de charges de CHF 249'320.-. Trois éléments principaux permettent d'identifier d'où provient cette différence considérable :
 - Premièrement, un montant de CHF 148'650.- provient d'augmentation de charges pour lesquelles la Commune n'a pas de marge de manœuvre. Il s'agit des surplus de charges suivants figurant dans le tableau de la page précédente :

- Péréquation globale (plusieurs chiffres)	CHF 82'000.-
- Service du feu (N° 15)	CHF 15'500.-
- Formation (N° 2)	CHF 24'500.-
- Prévoyance sociale (N° 5)	CHF 26'650.-
 - Deuxièmement, les recettes projetées d'impôts (N° 91) sont en diminution de CHF 62'300.- par rapport au budget 2024.
 - Troisièmement, un montant de CHF 30'000.- a été prévu pour lancer les travaux de révision du plan d'affectation de la commune (dans N° 79 Aménagement du territoire).

Au total, ces trois éléments correspondent à CHF 240'950.- de surplus de charges ou de diminution de revenu par rapport au budget 2024, soit quasiment la totalité de la détérioration susmentionnée.

- Madame la Présidente remercie Monsieur Chappuis pour la lecture du préavis et passe la parole à l'assemblée pour les questions éventuelles. Aucune question n'étant soulevée, Madame Schwander passe la parole à Monsieur Prahin, rapporteur de la Commission des finances, pour procéder à la lecture du rapport de la Commission.
- Dans son rapport, la Commission précise que la transition au nouveau modèle comptable MCH2 a amené quelques difficultés de lecture et de compréhension, notamment dans la comparaison avec les années précédentes. Cependant, le préavis reçu présente tout de même un tableau comparatif qui permet une plus grande clarté. Il est évident que le déficit projeté de plus de 240'000.- est important, mais il est en grande partie causé par l'annonce surprise du Canton concernant une hausse de plus de 164'000.- de la facture de la péréquation. Néanmoins, sur la base des arguments développés dans le préavis, et devant la difficulté d'estimer les rentrées fiscales d'une manière plus précise, la commission se rallie au préavis municipal en validant la proposition de la Municipalité.

- Madame la Présidente remercie Monsieur Prahin pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Nicolas Chappuis, Municipal en charge des finances et Jean-Pierre Prahin, rapporteur de la Commission des finances pour leur travail et fait passer au vote le préavis relatif au budget 2025.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis de la Municipalité,
Entendu le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2025 prévoyant :

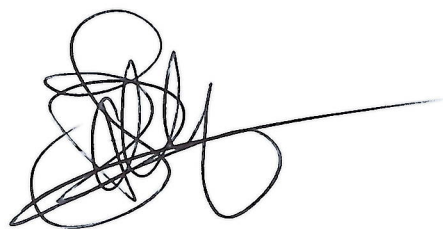
Recettes	CHF	3'565'330.--
Charges	CHF	3'807'860.--

Soit un résultat net après amortissements de	CHF	-242'530.--

Le préavis est adopté à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et interpellations

- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.
- Personne dans l'assemblée ne souhaite s'exprimer, Madame la Présidente Danièle Schwander, remercie l'assemblée pour sa venue et formule d'ores et déjà tous ses vœux de fin d'année. Elle lève la séance à 21h25 et invite l'assemblée au traditionnel apéritif dînatoire, servi par La Table de Mary.



La Présidente
Danièle Schwander

Pour le bureau



La Secrétaire
Maryvonne Cholly-Stehlé